

## ANNEXE 6

### CONTENU DE LA FORMATION DU CFEB KENDO ET D.A.

Ramenée en terme de contenus de formation et en se référant au référentiel de compétences, la répartition par UC équivaut à :

#### 1 / FORMATION AUX SCIENCES BIOLOGIQUES = 8H (UC1.1)

- Connaissance élémentaire des éléments anatomiques du système osseux et du système musculaire
- La contraction musculaire et sa commande nerveuse
- Eléments de biomécanique applicable à nos pratiques
- Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- Filières énergétiques
- Les principes des étirements
- Traumatologie spécifique et prévention

**Cette partie sera traitée en salle de cours (8h).**

#### 2 / FORMATION SUR L APPRENTISSAGE MOTEUR ET LA PEDAGOGIE = 2H (UC1.3) + 8H (UC2.1) + 2H (UC2.3)

- Apprentissage moteur
- Différentes pédagogies
- Logique d'apprentissage par cycles
- Déclinaison des objectifs de cycles, objectifs de séances et objectifs de situations
- Outils d'évaluation et notion de critères de réussite, critères d'évaluation

**Cette partie sera traitée en salle de cours pour 5h et pour 7h lors des cours pratiques de pédagogie au travers des exemples et des corrections.**

#### 3 / APPROCHE SUR LA LEGISLATION DU SPORT, L ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET LA GESTION PROMOTION DE NOS DISCIPLINES = 8H (UC3)

- *Création d'un club ou d'une section (loi 1901)*
- *Organisation et fonctionnement CNK et DA et FFJDA*
- *Réglementation sportive et arbitrage, réglementation des grades*
- *Organisation du sport en France et partenariat des clubs*
- *Gestion de projet, organisation de manifestation, promotion, communication dans nos disciplines*

**Cette partie sera traitée en salle de cours (8h).**

**4 / AMELIORATION ET APPROFONDISSEMENT DE LA TECHNIQUE PERSONNELLE = 8H  
(UC1.2)**

- Travail sur les fondamentaux (kihon)
- Travail sur les kata
- Travail sur les divers exercices d'apprentissage ou d'entraînement

**Cette partie sera étudiée en dojo (8h).**

**5 / PRATIQUE DE LA TRANSMISSION DE NOS DISCIPLINES = 16H (UC2.2)**

- Mises en situation pédagogique
- Travail sur les processus d'enseignement
- Règles générales pour animer une séance
- Règles de sécurité et de comportement pour préserver l'intégrité physique et psychologique des pratiquants
- Etc....

**Cette partie sera étudiée en dojo (16h) et sera confondue avec la partie pratique de l'alinéa 2 de la présente formation ce qui porte à 23h effectives l'apprentissage de l'enseignement en dojo.**

**TOTAL**

**31 h d'enseignement pratique en dojo  
et  
21h d'enseignement théorique à répartir sur 3 ou 4 stages.**